



ROTARY CLUB DE BEYROUTH (1931)

Premier club du Liban - Doyen du District 2452



# Le Bulletin

Volume 85 N°28

Année Rotarienne 2015 – 2016

## Réunion du Lundi 18 Janvier 2016

---

Président du R.I. : **K.R. Ravindran**

Gouverneur du District : **Mustapha Nasereddine**

Délégué du Gouverneur : **Kamal Katra**

Assistant du Gouverneur : **Simon Daniel**

---

Président du RC Beyrouth: **Pierre Debahy**

Secrétaire du RC Beyrouth : **Zouheir Bizri**

---

Devise du Président du RI et du Club pour l'année 2015-2016

« Faire don de soi au monde »

### Le Protocole

#### Ont assisté à la réunion :

##### **30 Rotariens du Club**

AMATOURY Antoine	CATAFAGO Sélim (PP)	GHANDOUR Misbah	MENASSA Camille (PP)
ARIS Toufic (PE)	CATTAN Joëlle	HAFEZ Antoine (IPP)	MEOUCHY Rita
ASHI Roger	CHERFAN Aïda	HAMMOUD Samir (PP)	METNI Gabriel
BASSOUL Aziz (PP)	CODSI Reine (PP)	JABRE Raymond	NASR Elias
BIKHAZI AZAR Rima	DEBAHY Pierre (P)	KALDANY Savia (PP)	NASR Samir
BIZRI Zouheir (PN)	EL SOLH A. Salam (PP)	KETTANEH Henry (PP)	TARAZI Roger (PP)
BOULOS Rosy	FAWAZ Mohamad (PP)	KRONFOL Nabil	
BTEISH Mansour	FAYAD Halim (PP)	MAHMASSANI Malek (PP)	

##### **Rotariens Visiteurs et leurs conjoints**

RC Saida - P. Mona Kotob et PP Mostapha Antar avec sa fille Fadia

RC Tripoli Maarad - PP May Chmaytelly

RC Aley - PP Georges Azar

RC Baabda - PP Joe Hatem et son épouse Pascale

RC Beirut Metropolitan - PN Wajih Bou Habib

RC Beirut Cosmopolitan - P. Mimi Hamam avec son époux Michel Hamam et PN Rabab Safieddine

RC Beirut Cedars - PP Mona Kanaan et PP Rony Farra avec ses invités : MM. Abdo Medlej et Elie Abou Halka

RC Beirut Center - P. Mona Rasamny, PP Mohamad Charafeddine, PP Salwa Choucair, May et Habib Khoury, Alia Khalifé, Hana Raï et Claude Cortbawi

##### **Les Invités**

Invités du Club - S.E. M. Ziad Baroud et son épouse Mme Linda Baroud, Dr Georgette Haddad et M. Elie Chéhadé

Invités du P. Pierre Debahy - M. & Mme Youssef Dib

Invité du PP Henry Kettaneh - M. Ronald Hochar

Invités du PP Roger Tarazi - Dr & Mme Kamal Zakka

Invités de PP Reine Codsì - M. & Mme Charly James

Invités de PP Savia Kaldany - Pr. & Mme Sélim Jambart et Dr & Mme Raphael Arwachan

Invités de Misbah Ghandour - Me Dala Ghandour et Me Ghadir Alayli

Invités de Rosy Boulos - S.E. M. François Barras, Ambassadeur de Suisse, M. Michel Abou Khalil, Attaché Culturel à l'Ambassade Suisse, Mme Viviane Eddé, M. Tarek Mikkawi, Mme Mireille Bouez et Mme Jeanne Massaad

Invités de Rita Méouchy - M. Faddoul Chouéri avec son épouse S.E. Mona Ofeish Chouéri et M. & Mme Georges Hachem

Invité de Mansour Bteish - M. & Mme Makram Sader et Me Karim Daher

Invités Antoine Amatoury - M. & Mme Sélim Saad

Invitée de Rima Bikhazi Azar - Mme Rawiya Bikhazi Haddad

## Les conjoints

Mesdames Claude Amatoury, Grace Aris, Nada Bteish, Amal Catafago, Zeina Debahy, Wassila El Solh, Fadia Ghandour, Nawal Hammoud, Lina Kronfol, Liliane Ménassa et Najwa Tarazi

Dr Kamal Azar, M. Najib Boulos, Dr Georges Cherfan, M. Nicolas Kaldany et M. Antoine Méouchy

## Les messages d'excuses :

En voyage : Gabriel Gharzouzi et Georges Nasr

Empêchement : PP Meguerditch Bouldoukian, PP Nicolas Chouéri, PP Habib Ghaziri, PP Pierre Kanaan, PP Loutfalla Melki, PP Maurice Saydé, Aida Daou, Nabil Abboud, Robert Arab, André Boulos, Fawaz Fawaz, Habib Fayad et Yahya Hakim

## Prochains événements du Club

- Lundi 25 janvier 2016 à 13h30 – Conférence de M. Nadim Abourizk, Vice-Président de la Municipalité de Beyrouth, sur « Les espaces publics de Beyrouth »;
- Lundi 1<sup>er</sup> février 2016 à 12h30 – Réunion Statutaire au siège des Restos du Cœur à Sin el Fil;
- Vendredi 5 février 2016 à 20h30 – Concert Exceptionnel de l'Orchestre Philharmonique du Liban en l'Eglise St Joseph des Pères Jésuites, Rue Monnot;
- Lundi 8 février 2016 à 13h30 – Conférence de Dr Maroun Karam, Professeur titulaire de Radiologie et de Médecine Nucléaire, sur « Radiation dans la vie quotidienne et radiation médicale : préjugés et faits »
- Lundi 29 février 2016 à 20h – Dîner-Anniversaire du Club à l'hôtel Le Bristol.

## Le Courrier

Calendrier des événements de tous les Rotary Clubs du Liban, envoyé par PP Samar Saab

## Compte Rendu de la Réunion Statutaire

Pierre Debahy a présidé cette réunion qui a été programmée autour d'un dîner afin d'accueillir S.E. Monsieur Ziad Baroud, ancien ministre de l'intérieur, venu nous parler de « *Anticorruption : mode d'emploi* ».

Le Président Debahy a invité l'assistance à se lever pour l'hymne national.

Après un bref mot d'accueil à l'égard de notre conférencier et de son épouse, il a cédé la parole au Chef du Protocole qui a souhaité la bienvenue à tous les Rotariens visiteurs, à leurs conjoints et à leurs invités ainsi qu'aux invités et conjoints des membres du Rotary Club de Beyrouth.

Après le repas et avant d'inviter notre camarade Mansour Bteish à présenter notre conférencier, Pierre Debahy a souligné que, par le passé, Me Ziad Baroud a été Rotaractien, Président du Rotary Club de Kesrouan en 1992-1993 et puis Secrétaire du District en 1995 ; malheureusement, faute de temps, Z. Baroud a dû renoncer à son implication dans les activités rotariennes.



Dans son allocution, M. Bteish a souligné que Me Ziad Baroud n'a pas seulement fait ses preuves comme avocat ; il a été militant actif de la société civile libanaise et membre de plusieurs associations. Ministre de l'intérieur en 2008, il a pris des initiatives innovatrices sur le plan socio-politique et non seulement sur le plan national ; Z. Baroud a obtenu des titres honorifiques au niveau européen. En quelques mots ce ministre qui a tant œuvré pour combattre la corruption incarne le militantisme pacifique. (**Présentation de M. Bteish en Annexe 1**)

Ziad Baroud a vivement remercié Mansour pour sa présentation ; il a remercié le RCB pour son accueil : *un club fondé en 1932 et qui a l'âge du recensement libanais* dit-il. Il a fait allusion à la roue du Rotary qui roule assidûment dans le bon sens alors que la roue de la corruption va à une allure vertigineuse dans le mauvais sens. (**Conférence de Me Z. Baroud en Annexe 2**)

Une session question/réponses a suivi la conférence de Me Z. Baroud :



Question Joelle Cattan : Vous avez cité dans votre étude que les pays les moins corrompus avaient une large représentation féminine dans l'État. Quel a été l'impact de cette information sur les différents responsables ?

Réponse : Aucun politicien ne vous dira qu'il est contre la participation de la femme dans le monde politique ; il y a beaucoup d'hypocrisie. Des études ont montré que la femme est beaucoup plus libre dans ses choix (élections législatives et municipales).

Intervention Raymond Jabre : Une information importante a été omise lors de votre présentation. Vous êtes le

premier ministre de l'intérieur à avoir organisé les élections en une seule journée alors que depuis l'indépendance du Liban et jusqu'à 2008 nous passions cinq semaines dans les bureaux de votes. C'est un haut fait.

Réponse : J'en suis effectivement très fier. On m'avait traité d'irresponsable à l'époque et mes collègues avaient prévu un échec total. Je l'avoue, l'épreuve a été très dure. Laissez-moi vous rappeler qu'en 2009 les élections qui ont été opérées en un jour ont été qualifiées (j'entends par les puissances étrangères) de techniquement valables. Cependant beaucoup d'argent a été versé et ceci est dû à des lacunes dans la loi. Le ministre de l'intérieur ne fait pas la loi, il l'applique ; bien que certains réussissent à le faire...



Au cours des débats en 2008 sur la loi électorale j'ai demandé qu'on lève le secret bancaire sur les comptes des candidats aux élections parlementaires. Ma proposition a été rejetée ainsi que les propositions de mécanismes anti-corruption que j'avais suggérées. J'ai dû faire avec une loi non adaptée (mauvaise). La loi #25 de 2008 qui est toujours en vigueur n'est pas valable en termes de dépenses électorales. De plus ces sommes d'argent qui circulent sont camouflées et les dépenses sont quasi intraquables. C'est un peu le crime parfait. De plus aux prochaines élections le souci reste au niveau du découpage et du système ; personne ne pense aux finances, aux commissions indépendantes,... À mon avis si cette question n'est pas résolue nous restons dans une situation de statu quo.

Question M. Sélim Saad : Quand j'ai été élu au conseil municipal, j'ai été obligé de faire une déclaration de biens ; à quoi sert-elle ? pourquoi n'est elle pas utilisée ?

Réponse : Excellente question. Malheureusement c'est une déclaration inopérante dont les résultats sont minimes. Cette déclaration est remise sous pli à la Banque du Liban et n'est ouverte que s'il y a poursuite... J'ai été ministre de l'intérieur pendant trois ans ; j'ai fait une déclaration de biens en arrivant et en quittant. Ça n'a rien à voir avec le secret bancaire : c'est une simple comparaison de deux déclarations. Ceci devrait être applicable sur tous les élus. Il faut modifier la loi de 1954 et de 1999.



Question Dr Georgette Haddad : Quelle est votre position quant à la corruption qui gagne les milieux idéalistes religieux de nos jours et qui nous menacent ?

Réponse : La corruption n'existe pas seulement dans le monde financier ; elle existe dans tous les domaines : le respect des droits de l'homme, l'expression des différentes valeurs morales, etc.,... Pour moi un Liban multiconfessionnel est l'exemple par excellence d'une cohabitation possible. Nous sommes les mieux placés pour témoigner de cette réalité.



Question Nabil Kronfol : Pourquoi n'adoptons-nous pas le système : « one man, one vote » ? Les anglais l'appliquent depuis 400 ans et ça fonctionne.

Réponse : Disons qu'il serait préférable de dire « one person, one vote » vu que les femmes sont aussi concernées ! À mon avis il faut sortir du système d'élection de listes. Ceci n'existe nulle part au monde. J'encourage personnellement le vote proportionnel : il n'y a pas de perdants (système à appliquer dans les universités aussi). Chaque courant devient un élément de l'équation politique.

Question Abdo Medlej : Je suis membre de l'Association Sakker el Dekkeneh. Je suppose que nous avons deux possibilités : une approche constructive en étroite collaboration avec le ministère de

l'économie ou bien l'approche agressive qui peut entrainer des conflits avec le pouvoir. Qu'en pensez-vous ?

Réponse : Premièrement oublions l'approche agressive et violente. D'autre part approcher le pouvoir d'une manière civilisée est aussi une perte de temps car le pouvoir est intransigeant dans ce domaine. Il faut travailler sur des propositions et des alternatives en collaboration avec les compagnies de publicité car c'est le public qui est votre auditeur et non pas le pouvoir... Si le public s'implique à vos côtés dans cette lutte, vous avez gagné !

Dans votre association, le travail est sérieux et offre des alternatives ; vous vous adressez au public et vous provoquez un éveil de conscience à grande échelle.

Question Waqih Bou Habib : Dans votre manuel, vous n'avez pas mentionné l'importance de l'éducation qui est à la base de toute discipline sociale...

Réponse : En effet je suis tout à fait d'accord. Laissez-moi vous donner un exemple très simple : lors d'élections estudiantines récentes, il s'est avéré qu'un étudiant offrait une *manouché* à ses copains pendant toute la semaine qui a précédé les élections... C'est pour vous donner une idée...



Question Halim Fayad : D'après vous, comment faire accepter, sans violence, aux députés de voter une loi plus juste et qui est celle de la proportionnelle ?

Réponse : Un changement ne se fait pas nécessairement par la violence. En fait c'est un cercle vicieux ; ce sont les mêmes députés qui se présentent aux élections ; c'est pour quoi je responsabilise la société civile qui peut exercer une pression afin que cette situation change. Il y a un débat politique actuel qui commence à accepter l'idée de la proportionnelle.

Du temps où j'étais, avec feu S.E. Fouad Boutros, membre de la commission nationale pour la loi électorale, F. Boutros m'avait demandé de faire un sondage auprès des partis opposés à la proportionnelle ; ils étaient catégoriquement contre. Aujourd'hui ces mêmes partis acceptent une proportionnelle dans un système mixte à raison de 30% ; il y a donc une évolution qui s'est concrétisée quelque part. La pression pourra éventuellement aboutir.

La session questions/réponses se termina sous les applaudissements de l'assistance. Le Président Pierre Debahy a vivement remercié Me Ziad Baroud pour sa conférence et lui a offert le livre du 75<sup>ème</sup> anniversaire du RCB et de l'historique de la ville de Beyrouth.



Avant la levée de la séance, le Chef du Protocole a invité notre camarade Joëlle Cattan à parler brièvement de sa récente visite en Équateur où elle a eu l'occasion d'opérer un échange de fanions avec le Rotary Club la Puntilla, Somborondon.



La soirée s'est achevée à 23 heures.

\*\*\*\*\*

## Annexe 1 - Présentation de S.E. M. Ziad Baroud par Mansour Bteich

Excellence, Mesdames, Messieurs, Chers Rotariens, Chers amis,  
Bonsoir,

Quel immense plaisir de nous voir réunis ce soir, et de me voir confier la mission de vous introduire son Excellence Maître Ziad BAROUD, bien connu de tous, fort apprécié et admiré.

Ziad Baroud a très vite fait ses preuves non seulement en tant qu'avocat mais aussi comme militant hors norme de la société civile libanaise. Il s'enrôle dans de nombreuses organisations telles :

- L'Association Libanaise pour la Démocratie des Élections (ALDE),
- Le Centre Libanais d'Études Politiques,
- L'Association Libanaise pour la Transparence.

Actif et innovateur sur le plan socio-politique, Ziad Baroud ne cesse au fil des années de jouer un rôle moteur surtout dans le domaine de la décentralisation. Entre 2001 et 2008, il fût consultant pour le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Il est actuellement Président du Comité Gouvernemental de la Décentralisation.

Suite à l'élection d'un nouveau Président de la République en 2008, Ziad Baroud est nommé Ministre de l'Intérieur et des Municipalités, puis reconduit en 2009 au même poste au sein du nouveau Gouvernement. Durant ses mandats, cachetés de réformes avec prise de mesures correctives, et de succès parsemés sur plus d'un plan, il a conduit des actions innovantes telles :

- La supervision des Elections Législatives de 2009, jugées être des plus libres depuis le début des années 90, bien qu'entachées de corruption.
- La modernisation du Code de la Sécurité Routière, en étroite collaboration avec des organisations non gouvernementales (ONGs).
- Le support soutenu aux associations civiles, avec un nombre d'ONGs créées sans précédent.

Ziad Baroud n'a pas été sans laisser ses empreintes dans tout ce qu'il a entrepris, ce qui lui a valu de recevoir des titres honorifiques au niveau européen. En mai 2009, il est nommé par le Président de la République Française, Grand Officier de l'Ordre National du Mérite, et en octobre 2010, Officier de la Légion d'Honneur. Aussi, il reçoit en juin 2010 le 1<sup>er</sup> prix des Nations Unies pour le Service Public à Barcelone.

En deux mots, Ziad Baroud est l'un des vrais hommes d'état devenus de plus en plus rares, et dont le Liban est aujourd'hui avide plus que nul autre temps.

Mesdames et Messieurs,

Ziad Baroud incarne certes, le militantisme pacifique auquel nous aspirons au Liban où la corruption règne plus que jamais et sous multiples aspects.

N'est-il pas déjà temps de sortir de ce gouffre - la corruption - et rebâtir l'état libanais sur base de transparence ?

N'est-il pas déjà temps de commencer à nous décharger de ce fardeau ? De lutter contre la corruption qu'on ne peut dissocier de l'oppression et de l'injustice, des facettes d'un même mal ?

Ne faut-il pas œuvrer pour un état de droit, et pour une société saine et paisible digne de notre patrie ?

Rappelons-nous le message de Saint Jean-Paul II : « Pas de Paix sans Justice, Pas de Justice sans Pardon ».

Aujourd'hui, le 18 janvier, les États Unis commémorent Martin Luther King qui a défendu les droits des opprimés et qui a lutté contre la pauvreté et pour la paix.

Ce soir, Ziad Baroud est parmi nous pour nous parler de l'Anticorruption : Mode d'emploi car nous aussi, nous voulons 'nos Martin Luther King', sans qu'ils ne deviennent des martyres. Nous voulons des exemples comme Ziad Baroud pour marcher sur leurs traces et pour lutter contre la corruption en vue d'un avenir meilleur que nos enfants méritent.

Maintenant, je cède la parole à son Excellence Maître Baroud.

Cher ami Ziad, le podium est à vous.



\*\*\*\*\*

## Annexe 2 - Conférence de S.E. M. Ziad Baroud

### « Anticorruption : mode d'emploi »



Je suis ravi d'être parmi vous ce soir ; ce club fondé en 1932 a l'âge du recensement libanais, qui est malheureusement figé, alors que le RCB est là où il en est aujourd'hui.

Le terme corruption est devenu barbant, ennuyeux, inutile même, car il n'y a eu aucune amélioration. Comment définiriez-vous l'intérêt public ? Une question posée à un politicien libanais dans les années '50.

Réponse : C'est la conjonction d'intérêts privés qui constitue l'intérêt public...

Le problème de la corruption est un problème de perception : tous les corrompus n'en sont pas conscients. Il ne s'agit pas uniquement de pots-de-vin seulement dans la fonction publique ; la corruption est tout aussi répandue dans le secteur privé.

#### **Comment perçoit-on la corruption dans un pays ?**

Transparency International, une ONG basée à Berlin, établit chaque année le CPI (Corruption Perception Index) : 6 à 7 sondages annuels sont effectués basés sur un questionnaire développé et scientifique. Le rapport de l'année 2014 indique que statistiquement les pays les moins corrompus ont une plus large représentation féminine au gouvernement de leur pays, à savoir : Danemark, Nouvelle-Zélande, Finlande, Suède, Norvège, Suisse, Singapour, Hollande, Luxembourg et le Canada.

#### **Premier mode d'emploi : La femme au pouvoir.**

Le Liban est placé 136<sup>ème</sup> sur 175 pays, bien après le Sri-Lanka, la Jordanie et la Tunisie qui a fait une avancée remarquable...

#### **Comment réagir ?**

Pendant de nombreuses années, le Liban a gardé le même classement. En Tunisie, sous le mandat de A. Zein el Abedin, 21% du secteur privé était détenu par le clan du président. Aujourd'hui la Tunisie est placée 79<sup>ème</sup> car des élections valables ont eu lieu et des changements ont été opérés au niveau de la gestion de l'état. En 2015, 20 hauts fonctionnaires de l'état ont été poursuivis en justice pour abus de pouvoir.

Face aux réseaux de patronage, il faut créer des réseaux de transparence. (Ex : FIFA victime d'interminables scandales).

Depuis 2008 le Liban participe à la United Nations Convention Against Corruption.

#### **Mode d'emploi : Dans un pays où le clientélisme est roi, il n'y a pas de solution-miracle.**

Je propose donc quelques idées que nous pourrions débattre ultérieurement :

- a- Au niveau institutionnel, le principe de la séparation des pouvoirs où un parlement élu devrait contrôler l'action des ministères d'une manière efficace. Or un parlement qui auto-proroge son mandat et qui se réunit à peine, agit en dictateur.
- b- Au niveau de la législation : le parlement légifère et ratifie des conventions. **Il faut passer des législations internes afin de limiter les abus de pouvoir.**

- c- Le droit à l'information : projet que nous avons rédigé en 2002 mais qui n'a pas encore été débattu. **Il s'agit d'assurer à tout citoyen le droit d'obtenir des informations sur des sujets précis.**  
 En 2010, j'étais en fonction. La prorogation du contrat de Sukleen a été proposée en conseil de ministres. J'ai été incapable d'obtenir des réponses aux questions suivantes : Combien nous coûte la tonne de ramassage de déchets ? Est-ce qu'il serait possible de revoir le contrat de Sukleen ? J'ai bien entendu voté contre la prorogation du contrat.  
 Un deuxième exemple : *The Whistle Blower Protection Law* : Qui dénonce un scandale est passible de poursuites judiciaires ; comment protéger les citoyens qui veulent combattre la corruption ? **Il faut donner des garanties législatives.**
- d- Les organes de contrôle : l'Inspection Centrale, la Cour des Comptes qui publie un rapport annuel dans lequel sont citées toutes les irrégularités. Personne ne réagit. Même pas le parquet. Donc au niveau de la législation, oui, on peut faire quelque chose.  
 Il ne s'agit pas de repenser le code pénal mais donner au citoyen le droit à l'information pour mettre en vigueur ce que les Anglais appellent *accountability*.
- e- La société civile : j'ai beaucoup de réserve quant à certains organismes de la société civile. J'en cite quelques uns qui sont très actifs et très performants : L'Association Libanaise pour la Transparence, Sakker el Dekkene, l'Association Libanaise pour les Droits des Contribuables (ALDC). **Ces organismes peuvent obtenir des résultats concrets.**
- f- Les médias : Bien que souvent détenus par des politiciens, les médias peuvent entreprendre le journalisme d'investigation. Depuis 1992 le journalisme d'investigation a coûté la vie à 477 journalistes dans le monde (divulgarion d'informations compromettantes).
- g- En 1999 le parlement examinait la loi sur l'enrichissement illicite ; feu Raymond Eddé, dans une lettre ouverte au Président de la Chambre, propose à l'époque, d'en amender un seul article : l'article # 582 relatif à la diffamation ; car un journaliste qui dénonce un scandale est passible de poursuites judiciaires même si la véracité de ses accusations est largement prouvée...  
**L'amendement de cet article serait déjà un grand progrès.**

Je conclus : la corruption est fatale mais ce n'est pas une fatalité.  
 Nous sommes tous responsables en acceptant cette situation.  
 Le moment est venu pour réagir car le coût en est très élevé. Un milliard et demi de dollars serait le coût annuel de la corruption. L'opinion publique et les médias réaissent déjà.  
 Le changement ne peut venir que du peuple et des médias ; il ne faut pas tarder à agir.

Je vous remercie de votre attention.



\*\*\*\*\*

## Photos Souvenir





\*\*\*\*\*